

DÉLIBÉRATION n° **2024-009** de la séance du **19/03/2024**

OBJET : **Approbation du compte administratif 2023 – budget principal**

L'an deux mille vingt quatre, le mardi dix-neuf mars à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Vue, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 14 Nombre de voix : 23

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Laurent TURQUOIS, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Anthony BERTHELOT, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Philippe JOUNY, Frédéric MILLET, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Yvon LERAT, Jean-Pierre AUDELIN, Gaëlle ROUGERON ;
Mme Nadège PLACÉ (suppléante de M. Pascal PRAS) sans voix délibérative.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

- › Mme Claire HUGUES avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- › M. Jean-Louis MOGAN avait donné pouvoir à M. Frédéric MILLET,
- › M. Emmanuel TERRIEN avait donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
- › M. Jean-Michel BRARD avait donné pouvoir à M. Yvon LERAT,
- › Mme Lydie MAHE avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
- › Mme Anne-Marie CORDIER avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
- › M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Anthony BERTHELOT,
- › Mme Aïcha BASSAL avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
- › M. Christophe JOUIN avait donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Nicolas CRIAUD, Emmanuel RIVERY, Claude CAUDAL, Christelle BRAUD, Alain VEY, Edith MARGUIN, Xavier BONNET, Bernard LEBEAU, Rodolphe AMAILLAND, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Barbara NOURRY.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Maryse BRIAND, directrice déléguée, Innovations sociales,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,
Mme Anne-Sophie JUDALET, responsable de la communication externe,
Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Secrétariat général.

À l'unanimité, Mme Nadège PLACÉ a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte administratif 2023 – budget principal

EXPOSÉ

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses effectivement mandatées et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire.

Son approbation intervient après l'approbation du compte de gestion du comptable assignataire, avec lequel il doit être strictement en cohérence. Le résultat constaté est ensuite affecté au budget 2024 lors du vote du budget supplémentaire.

Avec un résultat de fonctionnement de 147 000 €, l'exercice 2022 confirmait la consolidation de la trajectoire financière du Centre de gestion après le choc de 2020. L'exercice 2023 renforce encore ce mouvement avec un résultat de 443 000 € qui renoue avec ceux de la période précédant la crise sanitaire.

Ce résultat en partie dû à des éléments conjoncturels (tensions sur le marché de l'emploi public) traduit également un effort de gestion significatif qui a permis de limiter les charges à caractère général. Il souligne la dynamique de l'année 2023 et de la poursuite du développement du niveau de service sur les plans quantitatif et qualitatif, l'ancrage du Centre de gestion sur le territoire départemental ainsi que l'engagement des équipes et des élus.

Ce résultat est un point d'appui positif pour le lancement de l'exercice 2024 qui porte des chantiers ambitieux.

Le rapport joint en annexe s'attache à présenter, en complément de la maquette budgétaire réglementaire, disponible sur demande, les principales réalisations de l'année 2023 ainsi que l'équilibre des comptes par section. La synthèse en est la suivante :

INVESTISSEMENT	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes	166 403,00 €	160 625,02 €	
Dépenses	490 690,83 €	236 232,30 €	27 849,74 €
Résultat antérieur reporté	676 413,62 €	676 413,62 €	
Résultat de clôture 2023		600 806,34 €	- 27 849,74 €
FONCTIONNEMENT	Prévu	Réalisé	
Recettes	10 424 984,00 €	10 180 803,13 €	
Dépenses	10 422 703,00 €	9 737 858,24 €	
Résultat antérieur reporté	2 150 154,88 €	2 150 154,88 €	
Résultat de clôture 2023		2 593 099,77 €	
RESULTAT		3 193 906,11 €	- 27 849,74 €

DÉLIBÉRÉ

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.452-24 ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, et notamment ses articles 33 à 35 ;

Vu le compte de gestion pour le budget principal élaboré par la comptable assignataire et approuvé par le Conseil d'administration ;

Vu le projet de compte administratif 2023 pour le budget principal proposé par l'ordonnateur ;

Considérant la concordance des opérations passées sur l'exercice 2023 par la comptable assignataire et l'ordonnateur dans le respect des crédits autorisés par le conseil d'administration ;

M. Philip SQUELARD, Président, ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote, sur proposition de M. Pascal PRAS, 1^{er} vice-président, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité par 21 voix pour :

- **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2023 pour le budget principal.

Pour extrait conforme,
Le président,



Philip SQUELARD